

AFFAIRE N° 14. - Demande d'autorisation d'effectuer en régie les travaux d'aménagement " B " au Stade de la Redoute.

Le Maire donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

J'ai l'honneur de vous demander l'autorisation d'effectuer des travaux en régie pour un montant de 5.065.000 Frs CFA pour l'aménagement du terrain d'entraînement " B " au Stade de la Redoute.

Ces travaux sont financés au moyen :

- 1°) d'une subvention de 3.211.159 Frs CFA de la Jeunesse et des Sports (Arrêté n° 2742-MJ/3 en date du 28 Novembre 1967) ;
- 2°) d'une participation communale de 1.853.841 Frs CFA.

Les crédits seront rattachés au chapitre 903 du budget de la Commune de 1968.

- en dépenses : à l'Article 2.302-21

- en recettes : à l'Article 10.512-13

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

juin 1968
21/06/68
21/06/68
Phocan

Approuvé
M. Denis le 18 juin 1968
P. le P. chef
te du Général
Suppléant Ph. Kessler